



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Agence canadienne d'inspection des aliments



Notre vision :

Exceller en tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique fiable et respecté des Canadiens et de la communauté internationale.

Notre mission :

Veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, à l'environnement et à l'économie en préservant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

Critères relatifs au Projet de catégorisation des maladies animales

Présenté au : Forum du Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (CNSBEAE)

Date de la présentation : Le 4 décembre 2012

Nom de l'animateur : Dr Ian Alexander

Canada



But

- Présenter le projet
- Discuter de l'incitation
- Aller de l'avant



Le projet

- **L'ACIA a entrepris une étude visant à élaborer les critères objectifs pour l'utilisation aux fins de catégorisation des maladies chez les animaux terrestres**
 - Le but est de diriger la gouvernance des maladies animales à trois niveaux différents : fédéral, provincial et territorial, et privé
- **D^{re} Victoria Ng et D^{re} Jan Sargeant de l'Université de Guelph ont été embauchées pour mener cette étude**
 - Le Département de la médecine des populations de l'Université a achevé une étude similaire intitulée : « Une approche inspirée par les intervenants pour déterminer les critères de la hiérarchisation des zoonoses au Canada »
 - L'étude permettra d'élaborer les critères potentiels pour catégoriser les maladies chez les animaux, en s'appuyant sur l'analyse documentaire, les entrevues et les deux groupes de discussion pilotes à Guelph, en Ontario
- **En novembre 2012, l'Université de Guelph a commencé le travail sur ce projet afin de fournir :**
 - Une liste des critères potentiels que l'on peut utiliser afin de catégoriser les maladies animales et que l'on pourrait appliquer à chaque niveau de gouvernance



Pourquoi entreprendre une telle étude?

- L'incitation initiale de l'étude a été la volonté de l'ACIA d'examiner sa liste des maladies chez les animaux terrestres déclarables en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* en s'appuyant sur les critères objectifs
- Il est suggéré dans la quatrième mesure de suivi de l'élément essentiel « Gouvernance » de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage :
 - « de rédiger, négocier et conclure un accord liant le secteur des animaux d'élevage, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue du partager la responsabilité, la gestion et le financement de toutes les maladies importantes pour le secteur des animaux d'élevage »
- Puisque les deux initiatives dépendent grandement l'une de l'autre, il a été convenu que le CNSBEAE collaborerait avec l'ACIA tout en l'appuyant au fur et à mesure que le projet va de l'avant



Aller de l'avant ensemble

- Le CNSBEAE a établi un comité directeur composé des membres du Conseil afin de collaborer avec l'Agence sur le projet à titre de conseiller, conformément au mandat
- Le but est de présenter le rapport final au CNSBEAE durant la rencontre individuelle en avril 2013
- On commence à élaborer la Phase II du projet pour le prochain exercice, par exemple :
 - Effectuer une étude afin d'examiner l'importance relative des critères d'une maladie
 - Possibilité que ces critères soient appliqués à toutes les maladies des animaux terrestres
 - Produire une liste hiérarchique unique à chacun des trois niveaux de la gouvernance